

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LE CONGRES EUCHARISTIQUE DE NAMUR

Le Souverain Pontife vient d'adresser la lettre suivante à Son Eminence le cardinal Goossens, archevêque de Malines :

LÉON XIII, PAPE.

Notre Cher Fils,

Salut et bénédiction apostolique.

Nous avons eu vivement à cœur, en publiant récemment Notre lettre sur la Sainte Eucharistie, de nourrir et de promouvoir grandement le culte et la dévotion de l'auguste sacrement et nous n'avons pas voulu que Notre appui et Nos sympathies fissent défaut au XVI^e congrès eucharistique, qui se tiendra dans la ville de Namur, au mois de septembre prochain. Aussi, désirant beaucoup que cette solennité produise les plus heureux résultats, Nous avons bien volontiers pris la résolution de vous choisir comme Notre légat *a latere* pour présider ce congrès en Notre nom, en Notre lieu et place et de Notre autorité.

En relevant par cet honneur le XVI^e congrès eucharistique, Nous nourrissons le grand espoir qu'il recueillera une moisson de fruits plus abondante et contribuera à augmenter le culte de l'auguste mystère de nos autels ; Nous en avons pour garants et votre vertu, et la piété de tous ceux qui sont préposés à l'organisation du congrès. Dans l'entretemps, Nous prions Dieu qu'il

vous comble de ses bienfaits ; et comme gage des faveurs célestes, Nous accordons très affectueusement à vous et à ceux qui se rendront au congrès la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 14 juillet 1902, de Notre pontificat la vingt-cinquième année.

LÉON XIII, PAPE.

SAINT JOSEPH ET LE PRETRE

(Pour la *Revue Ecclésiastique*.)

NOUS honorons saint Joseph comme patron de l'Eglise universelle.

S'il est vrai de dire que les titres sont l'enjeu ordinaire et comme la mesure des mérites ou du pouvoir des personnes qui en sont revêtues, celui que l'on a conféré à saint Joseph proclame bien haut sa gloire et son influence. A nul autre saint ce patronage ne convenait mieux qu'à lui, et l'Eglise qui agit toujours sous la dictée de l'Esprit ne pouvait donner au corps mystique de son Divin Epoux un protecteur plus intéressé, plus jaloux que celui qui avait eu l'insigne honneur d'être le gardien de son corps naturel et du sein qui l'avait porté.

Dieu, en effet, ayant choisi de toute éternité parmi les filles d'Israël une vierge qu'il destinait à l'Incarnation de son Fils, l'avait dans la plénitude des temps, conjointe à l'homme juste qu'était Joseph. Sans doute, ce saint époux ne devait avoir aucune part dans la génération temporelle du Verbe, puisque l'Esprit-Saint lui-même y entraît comme facteur actif et qu'il convenait, par ailleurs, que la mère du Très-Haut conçût et enfantât sans éprouver ces troubles mystérieux et ces douleurs au prix desquels s'achète la maternité ordinaire. Son rôle, auprès de Marie et de l'Enfant, était de les garder, d'écarter de leurs têtes si chères les dangers qui les pourraient menacer, d'épier leurs désirs et de les satisfaire devant même qu'ils fussent nés. Il n'a pas failli à sa mission. L'Évangile nous apprend avec une grande parcimonie de détails, il est vrai, mais qui autorise bien de pieuses suppositions, comment il s'en est acquitté. Vienne l'ordonnance d'Hérode édictant le massacre des enfants, Joseph averti par un messager céleste, prendra Jésus et sa mère, mettra entre eux et le glaive du roi inquiet et sanguinaire l'exil dans une contrée lointaine. Plus tard, à l'occasion des solennités de la Pâque, lorsqu'il arrivera au divin adolescent de s'attarder dans Jérusalem, à l'insu de ses parents, son père nourricier n'aura de repos qu'après l'avoir retrouvé au milieu des docteurs de la loi qu'il étonne par sa sagesse.

Ce nous doit être un grand motif de réjouissance d'avoir pour commun patron un saint personnage qui :

« aux jours de sa chair » en a rempli les fonctions avec tant de zèle, tant de fidélité et tant d'amour. Réjouissons-nous surtout, nous qui sommes les substituts du Christ : nous comptons en l'époux de Marie une protection spéciale. Certes, son action tutélaire embrasse tous les membres de l'Eglise militante, elle les atteint tous, et pas un fidèle qui y soit étranger ou qui ne puisse s'en réclamer ; mais elle s'exerce avec une secrète complaisance sur ceux qu'un décret éternel a constitués ici-bas, les ambassadeurs de son fils putatif. Ils sont les enfants de sa prédilection, les bénéficiaires privilégiés de sa protection, tant la personnalité du Christ qu'ils reflètent a d'attrait pour son cœur. Car c'est dans cette circonstance qu'il faut chercher le motif de la préférence de Joseph pour le prêtre. Dieu l'a appelé à veiller sur le premier, le plus grand et l'unique pontife de la loi nouvelle, sur Jésus-Christ dont tous les prêtres partagent, sans les diviser, le sacerdoce éternel et la suprême sacrificature. Il est donc naturel qu'il ait, pour ceux que leurs fonctions identifient avec son protégé d'autrefois, des attentions particulières et des secours d'élite.

Mais comme la prière est la condition nécessaire pour obtenir le bénéfice de sa protection, nous devons, plus que tous les autres l'invoquer avec ferveur. Demandons-lui de nous accorder, par sa puissante intercession, la grâce de combattre efficacement les causes de notre stérilité spirituelle et d'acquérir les éléments indispensables à la fécondité de notre auguste ministère. A

cette fin, conjurons-le de nous obtenir une foi vive, une espérance inébranlable. Supplions-le surtout de nous mériter la plus excellente de toutes les vertus, celle qui subsistera encore alors que la foi et l'espérance seront devenues, la première, vision, la seconde, possession; supplions-le, dis-je, de nous mériter la charité, cette vertu génératrice de tant d'autres, cette grande loi qui régit le monde moral et qui n'est que la répercussion, dans un ordre supérieur, de cette autre loi du monde physique, l'attraction, qui fait graviter toutes les sphères célestes. Or l'attraction, nous dit la science, c'est la pesanteur; l'amour, répond la philosophie chrétienne est aussi un poids: c'est le poids d'une âme vers une âme, c'est le poids d'une âme vers Dieu, c'est l'immatérielle gravitation des esprits, *amor meus, pondus meum*, disait saint Augustin.

Demandons à saint Joseph de nous enchaîner par les liens de cette divine attraction et d'y ramener par la force de notre exemple ceux qui s'y seraient soustraits, errant loin des sentiers qui aboutissent au salut.

M. C.

OBITUAIRE

M. l'abbé Isaïe Dozois, ancien curé de la Pointe-aux-Trembles, décédé à l'Assomption le 13 août 1902.

(*Société d'une messe et Union Saint-Jean*).

L'ILE-AUX-TOURTES

(Pour la *Revue ecclésiastique*)

LORSQUE nous remontons en bateau la rivière des Outaouais, notre vue se détachant de Sainte-Anne-du-Bout-de-l'île, se reporte naturellement sur la rive opposée où elle embrasse une petite île qui émerge de la baie de Vaudreuil, au nord-ouest du village de ce nom, à quelques vingt-cinq arpents de la pointe du haut de l'île de Montréal sur laquelle s'élevait jadis le vieux fort Senneville, incendié durant l'invasion américaine 1775.

Cette île qui n'offre rien de bien remarquable et qui même quelquefois n'est pas reconnue, puisque rien ne la distingue des nombreux îlots de la baie, porte néanmoins un nom historique et a joué un rôle assez glorieux dans l'histoire de notre pays. C'est l'île-aux-Tourtes qui fut autrefois le site d'une église en pierre, d'un presbytère en bois de 50x25 pieds, à l'usage du missionnaire et d'un poste pour l'échange des pelleteries avec les sauvages de l'ouest. Ils descendaient à Ville-Marie par la rivière Ottawa à l'embouchure de laquelle on accourait au-devant d'eux, non pas tant pour leur épargner les périls des rapides de Lachine que pour les débarrasser de leur précieux fardeau de pelleteries, objets de convoitises et de profits pour les traiteurs. En outre, durant

l'invasion du Canada, elle servit de refuge aux troupes du capitaine Foster de l'armée canadienne. C'est donc avec raison qu'on a dit : « Sur cette île, la religion a dressé un temple et un autel, la patrie élevé des remparts et la famille construit des foyers ».

Cette mission sauvage portait le nom de Mission de Saint-Louis du haut de l'île de Montréal, comme on peut le voir aux registres de Sainte-Anne et à ceux de la mission elle-même qui font partie des archives de Sainte-Anne.

Ça été la première mission sauvage du futur diocèse de Valleyfield et son église a été la première où les colons français des seigneuries de Vaudreuil et Soulanges allaient en partie remplir leurs devoirs religieux. Il n'y avait pas encore d'église aux Cèdres ni à Vaudreuil et la mission de l'île-aux-Tourtes était prospère.

Il paraît certain cependant que, sur un autre point du diocèse, à Saint-Joachim de Châteauguay, il y eut la messe bien avant la fondation de l'île-aux-Tourtes, car dans un inventaire des biens du Sieur de Longueuil et de Châteauguay, en 1685, il est dit « qu'à Châteauguay, il y a une maison qui possède une chapelle garnie de son calice, sa piscine d'argent, une *shasubt* (chasuble) de brocard garnie de dentelle d'or, une aube, un devant d'autel et de tout ce qui sert au culte. »

Cette île-aux-Tourtes est donc comme une relique vénérable par ses établissements et par les souvenirs qui s'y rattachent. Remarquons en outre, qu'autour de l'église dont on voit encore les ruines, s'étendait un

cimetière où reposent les restes non-seulement d'un grand nombre d'indiens, mais aussi de canadiens qui y furent inhumés, comme en font foi les archives de Bellevue.

Bien que possédée aujourd'hui par un citoyen de Sainte-Anne, cette île qui mesure cent vingt arpents en superficie, n'en fait pas moins partie du comté de Vaudreuil et par suite du diocèse de Valleyfield.

Elle fut concédée, avec la seigneurie de Vaudreuil, par M. de Callières gouverneur général de la Nouvelle-France à Philippe de Rigaud sieur de Vaudreuil, alors gouverneur de Ville-Marie, par une ordonnance en date du 23 août 1702. Deux ans plus tard, M. de Vaudreuil avait sur cette île, un fermier du nom de François des Gagners qui ouvre la liste des colons des seigneuries de Vaudreuil et de Soulanges. L'île demeura la propriété de la famille de Vaudreuil, ainsi que la seigneurie, jusqu'à 1763 où elle fut achetée à Paris, par Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière, fils d'Eustache Chartier de Lotbinière qui, après avoir été marié à M. Françoise de Meloises, entra dans les ordres, à la mort de sa femme, devint archidiacre et vicaire général de Québec. De Michel Chartier de Lotbinière la seigneurie passa à l'hon. Eustache Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière son fils et ensuite à la fille de ce dernier Louise-Josephite de Lotbinière, épouse de l'hon. Robert Unwin Harwood. En 1866, le lieutenant-colonel A. C. de Lotbinière Harwood en fit l'acquisition et en 1881, détacha l'île-aux-Tourtes de la seigneurie et la vendit

à M. Brabant, marchand de Vaudreuil qui, à son tour, la céda au docteur Brown de Sainte-Anne, son propriétaire actuel.

Mais pourquoi cette mission s'appelait-elle Mission de Saint-Louis ? Pourquoi une église sur cette île ? D'où venaient les sauvages qui la peuplaient ? Qui a fondé cette mission et bâti cette église ? Quand a-t-elle été abandonnée par les sauvages ? Par qui a-t-elle été desservie ? Après avoir parlé de ses possesseurs, nous allons essayer de répondre à ces différentes questions dont la solution est hérissée de difficultés.

Le nom de Saint-Louis lui venait de l'ancien titulaire de Sainte-Anne qui, dans son érection canonique en 1685, reçut le nom de Saint-Louis. Dans les premiers temps de la colonie il n'y avait qu'une seule mission pour tous les pionniers échelonnés sur le fleuve depuis Montréal jusqu'au bout-de-l'île et cette mission s'appelait la Présentation, près des îles Dorval. Plus tard vers 1685, la Présentation fut divisée en deux paroisses : Lachine dont la première église fut bâtie au fort Rémy, précisément à l'endroit du noviciat des Pères Oblats et Sainte-Anne érigée sous le vocable de Saint-Louis qu'on désignait toujours ainsi : Saint-Louis du haut de l'île de Montréal. La Présentation cessait d'exister, mais après plus de deux siècles, ce nom historique fut ressuscité et en 1895, une nouvelle église a surgi des ruines de l'ancienne, sous le patronage de la Présentation de Marie.

Et quand plus tard, le nom de Saint-Louis fut changé

en celui de Sainte-Anne, en mémoire de la protection miraculeuse de la bonne Sainte-Anne envers le missionnaire M. de Breslay, un jour qu'il revenait de l'île, la mission de l'île-aux-Tourtes n'en continua pas moins à porter son premier nom : Mission de Saint-Louis du haut de l'île de Montréal.

Pour les indiens, ils venaient de différents endroits et se composaient des sauvages qui, après avoir reçu le baptême, désiraient pratiquer plus librement la foi qu'ils avaient embrassée ; mais les algonquins et les Nipissingues dominaient.

Louis XIV et le comte de Frontenac désiraient beaucoup amener ces enfants des bois à la vie sédentaire, afin de les civiliser, les franciser et les rendre chrétiens. Mais pour en arriver là et atteindre les parents, il fallait commencer par les enfants pour lesquels on établit des écoles à la montagne. Dès l'année 1668, les prêtres de Saint-Sulpice, pour se rendre à une demande à eux faite par Talon, au nom du roi, fondent la mission de la Montagne, afin d'instruire les sauvages et de les affermi dans la foi et, à cause de cela, ils méritent des félicitations de la cour, pour leur zèle. On voit encore en face du grand séminaire deux des quatre tours de ce fort bâti par M. de Belmont vers 1680.

L'établissement de l'île-aux-Tourtes semble être le prolongement de cette mission qui a pris naissance à la montagne de Ville-Marie s'est divisée en deux branches principales : Gentilly ou les îles Dorval, la baie d'Ursé et l'île-aux-Tourtes, puis le Sault-au-Récollet, pour se

condenser plus tard en 1721, en l'unique mission du Lac des Deux Montagnes où elle existe encore aujourd'hui.

Le choix de ce dernier site, pour y établir une résidence de sauvages, à la tête de l'île de Montréal, à proximité des rivières par lesquelles ils peuvent descendre à Ville-Marie, ou bien remonter dans les terres du nord, prouve clairement qu'on ne voulait pas priver la colonie du secours de ces fidèles alliés, en cas d'attaques et qu'on les considérait toujours comme très utiles à la défense du pays.

Cette mission de la Montagne doit être la première en l'île de Montréal bien que certains auteurs affirment qu'elle s'est élevée sur les ruines de celles de Gentilly de la baie d'Urfé ; ce qui paraîtrait tout à fait contraire aux fins des promoteurs de ces missions, qui tendraient plutôt à éloigner les indiens des grands centres et du commerce des blancs, que de les y attirer. Elle existait déjà en 1668, comme on l'a dit plus haut, c'est-à-dire avant la fondation de Gentilly, et la preuve, c'est que la première chose que M. Souart, prêtre SS., fit voir aux religieuses nouvellement arrivées de France en 1669, fut la mission de la Montagne, tandis que celle de Gentilly ne prit naissance qu'en 1673 et que celle de la baie d'Urfé existait encore en 1687, longtemps après l'établissement de la Montagne. L'origine de la mission de Gentilly peut se résumer ainsi : En 1673 Frontenac, dans le but de franciser les sauvages, donna à l'abbé de Fénelon, prêtre SS., et frère de l'archevêque de Cambrai, les îles Courcelles ou Dorval situées près du fort

Présentation ou Gentilly, afin d'y pouvoir attirer les sauvages, pour en instruire les enfants. Accoutumé aux travaux et aux mœurs des indiens, depuis sa fameuse expédition à la baie de Quinté, avec M. Trouvé, prêtre SS., M. de Fénélon fut chargé de cette mission délicate.

A. C. D.

(A suivre).

LA VIE DANS L'ART

(Pour la *Revue ecclésiastique*)

 I nous observons l'homme dans la création, nous trouvons que, comparé à toute la nature animée, il semble né pour l'art.

Dès son origine, dans ses travaux les plus humbles, dans son état sauvage, dans tout et partout il tâche de créer et de donner une forme esthétique à tout ce qu'il touche. Autour de lui il semble ne chercher que ce qui est beau selon son degré de civilisation, ce qui lui plaît et qui plaît aux autres.

Pour atteindre ce but il part par des chemins bien opposés en apparence ; mais de fait, il n'a jamais trouvé que deux grandes routes, sur lesquelles il se perd souvent, pour se retrouver ou pour se rencontrer au même point qui est le beau idéal dans la beauté de la nature.

Aux uns la nature semble moins intéressante que ce qu'ils entrevoient dans leur imagination : ils condamnent tout ce qui vient directement de cette même nature

Aux autres la beauté créée par l'imagination n'a aucune base solide et ils lui nient toute raison d'être.

Il nous serait difficile de décider quel sont ceux qui ont raison, si les exemples historiques des périodes importantes de civilisation, n'étaient pas là pour nous prouver que la forme naturelle des choses créées est le seul moyen par lequel nous pouvons exprimer nos idées.

En effet, il n'y a pas d'art purement immatériel, mais il y a l'art quand la matière s'allie à l'immatérialité. Celui-ci se manifeste lorsque la forme naturelle est interprétée par un esprit qui a pénétré l'âme et la vie de la nature. L'insuffisance de la forme, lorsque le sentiment y est représenté, ne nous laisse pas indifférents, mais la meilleure pensée ne pourrait nous émouvoir quand la forme est nulle.

Il n'est pas moins vrai que le Bienheureux Angélico lui-même, n'aurait pu suffire longtemps au goût des arts avec sa peinture immatérielle. Son spiritualisme qui nous entraîne en dehors de la vie réelle, sa continue raison de l'âme purifiée de la matière nous élève trop au-dessus de la terre, et nous sentons que celle-ci manque à notre corps qui a besoin absolument de point d'appui.

Qu'est donc l'art sinon un repos de l'esprit. Ne demandons-nous pas à l'œuvre d'art, l'oubli momentanée de nos préoccupations, de nos chagrins de nos déceptions même, et n'est-ce pas dans l'art que nous puisons la nourriture de nos pensées, l'idée de notre perfection-

nement. Nous y trouvons les doux repos de notre intelligence fatiguée par les travaux spéculatifs ainsi que notre éducation morale et esthétique. Quels laborieux loisirs ne donne pas l'œuvre d'un maître placé dans notre appartement ? Il se dégage d'elle une foule de pensées qui rendent notre esprit plus clairvoyant, qui nous charment par des moyens que nous n'avions pas observés et qui nous échappaient.

Or, si l'art doit nous rappeler incessamment que nous sommes sur la terre pour un instant et que l'éternité nous attend pour nous donner le prix de nos mérites, ou le châtement de nos péchés, et l'art n'est plus un repos, n'est plus un moyen pour nous enseigner l'œuvre de Dieu, mais il devient un cauchemar qui nous opprime et nous rappelle constamment nos fautes.

Qu'il en ait été ainsi au moyen âge, lorsque la terreur de la fin du monde et la crainte du jugement obsédaient l'esprit chrétien, cela ce conçoit. Les mosaïques de Saint-Jean-de-Latran, de Saint-Paul et de Sainte-Marie-Majeure à Rome sont des œuvres dans lesquelles nous ne pouvons exiger la forme, des œuvres par lesquelles l'art chrétien dans son enfance, allait fixer son caractère, et s'orientait sur le chemin qui devait arriver par Giotto et son école, à son apogée avec Michel-Ange et Raphaël. Nous reviendrons sur cela plus tard.

Cependant si l'absence de la forme ne peut être excusée, il n'est pas admissible non plus que la recherche exclusive qu'en font certaines écoles, puisse constituer l'œuvre d'art. Celle-ci peut attirer un instant

notre attention et nous surprendre par des prodiges d'imitation ; elle peut nous montrer habile du métier, mais elle ne nous donnera pas encore l'artiste. Mettre de la vie sur une toile ou sur un bloc de marbre n'est pas exprimer une pensée toute entière : il faut que la pensée qui se dégage de cette vie soit éloquente et puisse convaincre. Si toutes les difficultés de l'artiste étaient restreintes à l'imitation, de nos jours il n'y aurait qu'à se munir d'un bon appareil de photographie pour faire de l'art. Une plaque bien impressionnée nous permet de voir la forme des corps, leur solidité ou fluidité, et va jusqu'à nous permettre d'examiner les fibres de leur structure. Ces plaques sont très souvent si parfaites, qu'elles nous donnent en les fixant, l'illusion de la couleur locale ainsi que des détails. Je ne sais pas si la photographie arrivera à fixer cette couleur même, mais si elle y arrivait croyez-vous qu'elle pourra nous émouvoir pour cela ? Je ne le crois pas, parce que l'expérience m'enseigne comment la photographie d'un modèle, prise sur nature, ne donne qu'une image vulgaire et sans attrait, tandis que du même modèle peint, on peut obtenir une photographie bien autrement intéressante. La photographie n'est donc qu'un moyen de reproduction matérielle de ce que l'on place devant l'objectif. C'est pour cela que le grand peintre paysagiste, M. Dupré, disait : « tant que l'on ne trouvera une machine qui ait un cœur et une âme, rien ne sera substitué à l'artiste ».

Mais à quoi me servirait-il d'affirmer une chose sans

la prouver même aux profanes ? Ne puis-je vous demander s'il vous arrive souvent de vous émouvoir devant une épreuve qui vous représente jusqu'au plus mince fil d'herbe d'une prairie, et si, au contraire, vous ne sentez votre esprit s'épanouir de joie devant une simple esquisse d'un maître qui vous aura peint la même prairie avec des coups de pinceaux très synthétiques, et pourtant si suggestifs ? Si vous vous observez dans la vie quotidienne, vous trouverez que, en regardant des photographies, votre pensée n'est jamais complètement absorbée autant qu'elle le devient en observant, non pas des œuvres d'art, mais simplement des esquisses et des pochades qui donnent une pensée.

Ce qu'il y a d'étrange, c'est que dix, cent artistes peuvent reproduire le même objet très fidèlement dans sa forme matérielle, dans sa couleur, dans sa tonalité générale et partielle et, malgré cela, vous ne retrouverez pas deux reproductions du même modèle qui aient la même physionomie. C'est que chacun de ces artistes a un sentiment personnel qu'il imprime à sa production, c'est que la forme et la couleur passent par son âme avant d'être fixées sur la toile et en reproduisent le sentiment jusqu'à sa moindre nuance. Avec l'objet peint ou sculpté, nous admirons donc le sentiment personnel de l'artiste qui l'a fixé. Voilà ce que nous chercherions en vain dans une photographie, et voilà pourquoi nous nous fatiguons très vite de ce miroir de la forme extérieure de la nature.

Est-il bien nécessaire d'insister sur la condition essen-

tielle de la vision directe de la nature pour faire des œuvres d'art ? Je ne le pense pas, puisque c'est précisément de cette vision que nous viennent non seulement la forme, mais l'âme et la vie qui s'en dégage.

Maintenant, suffit-il d'avoir du goût, des dispositions pour l'art ; de voir les grands maîtres et de suivre des écoles ? Ou, est-il bien vrai que pour se former un caractère personnel dans son œuvre, il vaudrait mieux ne suivre personne, et que le meilleur moyen est de n'avoir d'autre maître que le plus grand des maîtres, la nature ?

Voilà des questions auxquelles nous nous proposons de répondre lentement dans une suite d'articles. Elles nous entraînent forcément à traiter les problèmes les plus cuisants de l'art, mais comme nous resterons, autant que possible, en dehors des discussions personnelles, il nous sera possible de les examiner avec sérénité, pour en déduire que chaque principe d'école peut avoir sa raison d'être dans le renouvellement de l'art depuis un siècle.

Nous chercherons, avec notre expérience et d'après l'histoire à prouver ce qu'est la *vie dans l'art* et de quelle nécessité est *l'art dans la vie*.

CREMONINI.

(A suivre)

DECRETS ET SOLUTIONS

Sacrée Congrégation des Indulgences

I

MECHLINIEN.

P*N* peragendo pio Viae Crucis exercitio loco unius ex fratribus in Communitatibus Religiosorum una ex Sororibus circumire in qualibet statione et preces recitare potest.

Superiorissa Generalis Instituti Adorationis Perpetuae, cuius domus princeps extat Bruxellis in Archidiecesi Mechliniensi, huic S. Congregationi Indulgentiis Sacrisque Reliquiis propositae sequentia exponit :

In decreto huius S. Cong. diei 6 augusti 1757 praescribitur in pio Viae Crucis exercitio publice peragendo ob angustiam loci unumquemque de populo locum suum tenere posse, dummodo sacerdos cum duobus clericis sive cantoribus circumeat ac sistat in qualibet statione ibique consuetas preces recitet.

Anno elapso ab eadem S. Congregatione quaesitum fuit :

I. an ista methodus servari quaeat, ob angustiam loci, in sacellis domorum communitatum religiosarum.

II. « an loco sacerdotis cum duobus clericis unus tantum e fratribus non sacerdos circumire ac sistere in qualibet statione suetasque preces recitare valeat. »

Et S. Congregatio in una *Instituti Fratrum Maristarum* a *scholis* diei 27 februarii 1901 respondit :

Affirmative ad utrumque.

Nunc vero praefata Superiorissa sequens dubium solvendum proponit, scilicet :

An loco unius ex fratribus, in domibus religiosarum una ex sororibus circumire ac sistere in qualibet statione suetasque preces recitare valeat ?

S. Congregatio, audito voto unius ex Consultoribus, respondit :

Affirmative.

Datum Romae ex Secretaria eiusdem S. Congregationis die 7 maii 1902.

S. card. CRETONI, *Praef.*

F. SOGARO, archiep. Amid. *Secret.*

Sacrée Congrégation des Rites

BENEDICTION DU T. S. SACREMENT

Rien ne s'oppose à ce que les dimanches de l'Avent on donne la bénédiction du Saint Sacrement avec la chape violette ; mais à une condition : c'est que cette bénédiction suive immédiatement une fonction liturgique : messe, vêpres, procession, etc., qui ait lieu en

violet ; autrement, non. (S. R. C. 20 septembre 1806, n. 2562, etc) ?

Si la bénédiction se donne avec le Saint Ciboire seulement, on peut garder la chasuble et ne pas prendre la chape (S. R. C. 20 juillet 1894, n. 3833 ad 3) ; mais si la bénédiction a lieu avec l'ostensoir, il faut toujours la chape. (S. R. C., 7 décembre 1888, n. 3697, ad 12) ?

PRIERES APRES LA MESSE

Est il permis après la messe basse de dire en français les prières prescrites par le Souverain Pontife ?... On entrerait certainement mieux dans l'esprit de l'Eglise en employant la langue liturgique pour dire ces prières après la messe. Mais comme elles ne font pas partie de la messe proprement dite, et qu'alors elles ne sont pas vraiment liturgiques dans le sens strict du mot, on peut les dire également en langue vulgaire sans dommage pour les indulgences qui y sont attachées pourvu que la traduction en soit reconnue fidèle par Rome ou un évêque du pays. (S. C. des indulgences, 29 décembre 1864, n. 415). Quant au surplus, le diocèse des Bourges ayant demandé si l'on pouvait réciter ces prières, au moins l'*Ave Maria* en français, la Congrégation des Rites a bien répondu *Servandus usus Ecclesiarum Gallie* ; mais nous ferons remarquer que cette décision n'est pas dans la collection officielle et qu'ainsi il vaudra toujours mieux se servir autant que possible de la langue latine qui est celle de l'Eglise romaine. (Cf. *Ami du clergé*, 1887, p. 292).

* * *

**COMMENT LE DIACRE DOIT PRESENTER L'OSTENSOIR
AU CELEBRANT**

Le diacre doit-il être à genoux ou debout quand il présente l'ostensoir au célébrant avant la bénédiction ?

La Congrégation des Rites laisse aujourd'hui au diacre la liberté de présenter l'ostensoir au célébrant, à genoux ou debout, et de le recevoir également du célébrant, à genoux ou debout quand la bénédiction est donnée.

(14 janvier 1898, n. 3975, dub. IV).

(*L'Ami du Clergé.*)

LA PRIERE INDULGENCIEE

A Notre-Dame de Lourdes

NOUS avons à signaler à nos lecteurs une nouvelle faveur accordée par S. S. le Pape Léon XIII aux dévots serviteurs de Notre-Dame de Lourdes; nous voulons dire de précieuses indulgences concédées par Sa Sainteté aux fidèles qui, à l'avenir, réciteront soit la *Prière à Notre-Dame de Lourdes*, soit l'invocation *Notre-Dame de Lourdes, priez pour nous !*

LEON XIII, PAPE

POUR QU'IL EN SOIT TOUJOURS GARDÉ SOUVENIR

Pour répondre avec bienveillance à la demande que Nous a présentée l'Evêque de Tarbes et rempli de con-

fiance dans la miséricorde de Dieu tout-puissant, appuyé sur l'Autorité des Bienheureux Pierre et Paul, ses apôtres, Nous accordons, par la présente et dans la forme habituelle de l'Eglise, une indulgence de trois cents jours à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe, chaque fois qu'ils réciteront, dévotement et avec componction du cœur — en quelque langue que ce soit, pourvu que la traduction soit fidèle, — la prière composée en l'honneur de Notre-Dame de Lourdes dont le texte latin, approuvé par l'Autorité légitime, commence par ces mots : « Sainte Marie, Mère de Dieu... » et se termine par les suivants : « ...Jésus-Christ dans cette vie et dans l'éternité. Ainsi soit-il ! » Par Nos ordres, un exemplaire de cette prière sera conservé aux archives de Notre Secrétairerie des Brefs. Nous accordons en outre aux fidèles de l'un et de l'autre sexe la faculté d'appliquer cette indulgence partielle aux âmes des fidèles trépassés. Nonobstant toute décision contraire ; la présente aura toujours force de loi pour l'avenir. Nous voulons de plus qu'un exemplaire authentique de cette Lettre soit remis à la Sacrée Congrégation des Indulgences et des Saintes Reliques, et qu'aux exemplaires ou copies, même imprimés, de cette lettre, signés de la main d'un Notaire Apostolique et munis du sceau d'un dignitaire ecclésiastique, soit ajouté la foi même que l'on aurait dans la présente, si elle était produite.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, sous le sceau

du Pêcheur, le 23 juin 1902, de Notre Pontificat l'an vingt-cinquième.

POUR S. E. LE CARD. MACCHI,

(L. † S.)

N. MARINI,

Substitut.

Un exemplaire authentique de cette Lettre a été remis à la Sacrée Congrégation des Indulgences et des Saintes Reliques.

En foi de quoi etc.

Donné à Rome, à la même Secrétairerie, le 28 juin 1902.

(L. † S.)

JOSEPH MARIE, chanoine COSELLI,

Substitut.

Prière à Notre-Dame de Lourdes

Sainte Marie, Mère de Dieu, qui avez daigné apparaître à Lourdes, pour ranimer la Foi du monde et l'attirer à Votre divin Fils, N.-S. Jésus-Christ ; Vous, qui avez choisi pour confidente de vos miséricordes une humble enfant, afin de manifester plus clairement votre tendresse maternelle et de rendre nos cœurs plus confiants ; Vous, qui avez dit : *Je suis l'Immaculée Conception*, pour nous apprendre le prix infini de l'innocence, gage de l'amitié de Dieu ; Vous qui, au cours de dix huit apparitions, n'avez cessé, par vos actes et vos paroles, de recommander la prière et la pénitence, seules capables

de fléchir le ciel et d'éloigner les coups de sa justice ; Vous, dont le touchant appel, transmis à l'univers tout entier, a réuni devant la Grotte miraculeuse la foule innombrable de Vos enfants, — ô Notre-Dame de Lourdes, nous voici prosternés à Vos pieds, avec le ferme espoir d'obtenir, par Votre toute-puissante intercession, les bénédictions et les grâces de Dieu.

Ceux qui Vous aiment, ô Mère de Jésus Christ, ô divine Mère des hommes, désirent par-dessus tout, servir fidèlement Dieu en ce monde, afin d'avoir le bonheur de l'aimer éternellement dans le ciel. Ecoutez, les supplications que nous Vous adressons aujourd'hui : défendez-nous contre les ennemis de notre salut et contre nos propres faiblesses ; avec le pardon de nos péchés, obtenez-nous la persévérance dans la résolution de ne plus y retomber.

Nous Vous conjurons aussi de prendre sous votre protection nos parents, nos amis, nos bienfaiteurs, et, parmi eux, d'une manière spéciale, ceux qui ont délaissé la pratique de leurs devoirs de Chrétiens. Puissent-ils se convertir et redevenir vos fidèles serviteurs !

Nous vous supplions encore de bénir notre Patrie. Elle a beaucoup à se faire pardonner ; mais, au milieu de ses égarements, elle n'a jamais cessé de proclamer, par la voix des meilleurs parmi ses enfants, que Vous êtes et serez toujours sa Mère et sa Souveraine. Vous avez montré une grande prédilection pour notre Patrie ; nous espérons que Vous ne l'abandonnerez pas, après

l'avoir prévenue de vos faveurs et comblée de vos bienfaits.

En épanchant notre cœur et nos prières à vos pieds, ô Notre Dame de Lourdes, ô Vierge Immaculée, nous ne saurions oublier N. S. Père le Pape, et, dans sa personne, l'Église Catholique toute entière, que Votre divin Fils l'a chargé de conduire dans les voies du salut éternel. Comme nous, il met en Vous toute sa confiance. Protégez-le, douce Vierge Marie, comblez-le de toutes vos bénédictions ! Soyez son soutien et sa consolation au milieu de ses épreuves, en l'aidant à étendre le Royaume de Dieu.

O Mère de miséricorde, soyez pour nous tous la cause de notre joie, en nous montrant et en nous donnant Jésus-Christ, dans cette vie et dans l'éternité. Ainsi soit-il.

L'invocation Notre-Dame de Lourdes, priez pour nous !

Le jour même où il remit à S. E. le Cardinal Greton le texte latin de la *Prière à Notre-Dame de Lourdes*, ci-dessus reproduit, Mgr Schœpfer adressa à Sa Sainteté une supplique dans laquelle il demandait de vouloir bien enrichir aussi d'indulgences, l'invocation : *Notre-Dame de Lourdes, priez pour nous !* Cette supplique fut accueillie par Léon XIII avec une bienveillance aussi grande que celle avec laquelle il avait daigné exaucer la demande orale de l'Évêque Gardien du Sanctuaire de Massabielle, au cours de l'audience du 27 mai. Aussi,

deux jours après le Bref relatif à la *Prière à Notre-Dame de Lourdes*, la même Secrétarerie publiait-elle le document pontifical suivant, par lequel sont accordés 100 jours d'indulgence, une fois par jour, aux fidèles qui réciteront l'invocation : *Notre-Dame de Lourdes, priez pour nous !*

LÉON XIII, PAPE

POUR QU'IL EN SOIT TOUJOURS GARDÉ SOUVENIR

Pour répondre avec bienveillance à la demande que Nous a présentée l'Evêque de Tarbes, et rempli de confiance dans la miséricorde de Dieu tout-puissant, appuyé sur l'Autorité des Bienheureux Pierre et Paul, ses Apôtres, Nous accordons, par la présente et dans la forme habituelle de l'Eglise, une indulgence de cent jours à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe qui, quelque jour de l'année que ce soit, réciteront dévotement et avec componction du cœur, la pieuse invocation : *Notre-Dame de Lourdes, priez pour nous !* Nous leur accordons en outre la faculté d'appliquer cette indulgence partielle aux âmes des fidèles trépassés. Nonobstant toute décision contraire : la présente aura toujours force de loi pour l'avenir. Nous voulons de plus qu'un exemplaire authentique de cette Lettre soit remis à la Sacrée Congrégation des Indulgences et des Saintes Reliques, et qu'aux exemplaires ou copies, même imprimés, de cette Lettre, signés de la main d'un Notaire Apostolique, et munis du sceau d'un dignitaire

ecclésiastique, soit ajouté la foi même que l'on aurait dans la présente, si elle était produite.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, sous le sceau du Pécheur, le 25 juin 1902, de Notre Pontificat l'an vingt-cinquième.

POUR S. E. LE CARD. MACCHI,

(L. † S)

N. MARINI,

Substitut.

Un exemplaire de cette Lettre a été remis à la Sacrée Congrégation des Indulgences et des Saintes Reliques.

En foi de quoi, etc.

Donné à Rome à la même Secrétairerie, le 28 juin 1902.

† FRANÇOIS SOGARO, ARCHEV. D'AMIDA,

Secrétaire.

LE MONDE RELIGIEUX

ROME. — Le Pape a reçu, le 17 août dernier, dans la Bibliothèque privée du Vatican, le Sacré-Collège et la cour pontificale, à l'occasion de la Saint-Joachim.

De nombreux cardinaux et dignitaires avaient pris place autour de Sa Sainteté Léon XIII.

Le Pape tenant cercle a parlé de l'affluence du peuple dans l'église Saint-Joachim et des travaux que les divers Etats font terminer dans leurs chapelles nationales de cet édifice, notamment de la chapelle française du

Sacré-Cœur. Ensuite, Léon XIII a entretenu son auditoire de la dévotion à la très sainte Vierge et il a adressé de vifs éloges aux cardinaux qui vont en divers pays couronner les madones célèbres. Lui-même a béni la grotte de Lourdes au Vatican.

Le Pape a mentionné les chiffres des offrandes envoyées par les catholiques anglais, hollandais, français, espagnols, italiens, belges et canadiens, pour la construction de chapelles et d'église dédiées à Saint-Joachim. Le Pape s'est réjoui à ce propos du concours des nations catholiques et a relevé particulièrement l'offrande de la France, qui, malgré les circonstances actuelles, a envoyé 50,000 francs.

Il a fait l'éloge des dames françaises, qui ont envoyé 200,000 francs aux missions.

On a offert au Pape une corbeille de fleurs.

Le Pape a fait distribuer une reproduction de la grotte de Lourdes, avec les vers latins que Léon a consacré à la grotte de Lourdes, placée dans les jardins du Vatican.

Le Pape a demandé au cardinal Satolli quelques détails sur les travaux de restauration du plafond de la basilique de Saint-Jean de Latran.

Enfin, sur l'invitation du Pape, Mgr Brouzet, vicaire apostolique de la région sud de Madagascar, prend la parole et adresse vivement l'assistance par les renseignements qu'il donne sur sa mission.

Le défilé devant le Pape tenant cercle a duré plus d'une heure.

Sa Sainteté Léon XIII jouissait d'une excellente santé. Le Souverain Pontife n'a pas parlé des événements de France.

A l'occasion de la Saint Joachim d'innombrables dépêches et lettres sont arrivées au Vatican.

— Le Saint-Siège et la France. — *L'Osservatore Romano* a le 11 août consacré un article de fond aux choses de France.

L'auteur montre la contradiction où ne cessent de tomber les journalistes antipontificaux. Ils prétendent d'une part que le Pape n'a plus aucune influence, et lui reprochent d'autre part de ne pas intervenir. Ou bien ils imaginent que le Pape n'a pas protesté contre les violations du droit, ou que ces protestations doivent être tenues secrètes, « ce qui équivaldrait, disent-ils, à une espèce de soumission volontaire du Pape aux caprices et aux susceptibilités morbides des jacobins liberticides ».

Ils jouent encore d'un prochain voyage de M. Loubet à Rome, faisant là-dessus des hypothèses, allant jusqu'à dire que le Pape dérogerait pour M. Loubet à la loi de ne pas recevoir un chef d'Etat catholique qui accepte l'hospitalité de la cour italienne. Ce qui n'arrivera jamais, ajoute *L'Osservatore*.

« Le but de ces campagnes, c'est de pousser les choses à l'extrême, c'est-à-dire à une rupture des relations diplomatiques entre le Saint Siège et le gouvernement français. »

L'Osservatore Romano prend aussi la peine de relever

l'insanité des propos que fait courir cette presse anticatholique sur des prétendus dissentiments entre le Pape et son cardinal secrétaire d'Etat.

L'*Osservatore* parle aussi des catholiques de France. « De beaucoup d'entre eux on peut dire ce que Jésus-Christ disait de Jérusalem. S'ils avaient connu leurs devoirs et le bien qui fût résulté pour eux de leur obéissance au Pape, ils n'auraient pas à déplorer les malheurs très graves de la persécution et à craindre les catastrophes dont le jacobinisme les menace, eux et la mission de l'Eglise en France.

« S'il y a encore une dernière espérance d'écarter les audaces ultérieures des jacobins, elle est dans la conduite très sage de Léon XIII, poussé par des vues d'ordre supérieur à suivre la voie qui mettra les ennemis du catholicisme en France dans la nécessité ou de revenir à de meilleurs conseils, ou de conduire les choses aux extrêmes par leur seule volonté propre, mauvaise et inexcusable. »

ETATS-UNIS. — Voici une statistique intéressante faite lors du récent jubilé de l'Archevêque Williams, au sujet de la province ecclésiastique de Boston. A son élévation au siège archiépiscopal en 1875, la population catholique de la province était d'environ 275,000 âmes aujourd'hui elle compte 700,000. Le nombre des églises s'est doublé, puisque de 112 qu'elles étaient alors, elles sont aujourd'hui au nombre de 210 ; et le seul état du Massachusetts, possède 525 prêtres de 120 qu'ils étaient à la date mentionnée plus haut.

Quand on songe aux 100 catholiques qui formaient en 1780 le noyau de la population catholique de Boston, et qu'on compare ce chiffre à celui d'aujourd'hui, on ne peut s'empêcher d'admirer le vigoureux développement de la religion, et d'espérer pour elle un glorieux avenir dans ces contrées de la Nouvelle-Angleterre où la décadence du protestantisme est si frappante.

— **Union des sociétés catholiques.** — Il y a eu à Chicago les 5, 6 et 7 du mois d'août, une grande convention nationale de toutes les sociétés catholiques. On a estimé que les délégués ont représenté 1,000,000 de membres des principales associations catholiques des Etats-Unis : Ce mouvement a fait d'immenses progrès, si on songe qu'au début du mouvement, en décembre dernier, seul l'état de l'Ohio pouvait se glorifier d'avoir une fédération d'organisations catholiques. Onze des Etats les plus importants, devaient avoir réalisé cette fédération pour la date de la Convention.

CANADA. — **Les Clarisses, à Valleyfield.** — Le 10 août dernier a eu lieu à Valleyfield l'installation des religieuses Clarisses dans le nouveau monastère qui vient d'être construit. La démonstration religieuse faite à cette occasion a été une des plus belles dont la ville ait jamais été témoin.

Toute la population catholique de la ville épiscopale unie au clergé a fait escorte aux dignes religieuses, leur montrant combien elle se sentait heureuse de posséder ces héroïnes du sacrifice, auxquelles le diocèse de Valleyfield a fait un si cordial accueil.

Chacune des Clarisses, était accompagnée de trois dames de charité, et la procession qui s'était formée pour se rendre de la cathédrale au monastère était composée des associations pieuses et d'une foule immense qui a suivie avec recueillement.

S. G. Mgr Emard, évêque de Valleyfield a présidé la cérémonie au cours de laquelle il a prononcé une allocution sur la vie contemplative. Il a expliqué à la foule qui l'écoutait religieusement ce que sont les Clarisses, ce qu'elles font et ce que la population en devait attendre. Le sermon a été suivi du salut et de la bénédiction du T. S. Sacrement ; le chœur de chant de Notre-Dame de Montréal a exécuté de la belle et grande musique.

Des cinq religieuses venues de France, qui forment ici comme le noyau de la communauté nouvelle, trois sont canadiennes-françaises de Montréal.

Mlle Piché ; en religion, Sœur Marie-de-Jésus ; Mlle Maria Hurtubise ; en religion, Sœur Marie-Saint-Paul-de-Jésus ; Mlle Desparois ; en religion, Sœur Marie-de-Saint-François.

Les deux Sœurs françaises sont la révérende Mère Abbesse, Marie-de-Saint-Joseph, et Sœur Marie-de-Sainte-Madeleine.

BIBLIOGRAPHIE

. Ouvrages reçus à la Revue

LA VOCATION RELIGIEUSE, d'après saint Alphonse et les autres docteurs de l'Eglise, par un Père Rédemptoriste.

Ouvrage traduit librement de l'anglais et augmenté par un père de la même congrégation.

TRAITÉ DE DROIT USUEL, par Marie Gériu-Lajoie.

FOULONS LE DRAPEAU ? par Henri Bernard.

THE TALE OF THE WANDERINGS OF THE SPEAR, which was called the Red Lance.